



Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques » dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Adresse de correspondance : 33 rue d'Amsterdam 75008 Paris

Téléphone : 01 47 00 96 33

e-mail : contact@robindestoits.org

Site : www.robindestoits.org

Membre du « **Rassemblement pour la Planète** »

Paris, le 20 Septembre 2012

Accord Paris/opérateurs

La nouvelle Charte de Paris marque un vrai recul.

Le Conseil de Paris avait donné mandat à l'Exécutif parisien pour négocier un seuil d'exposition se rapprochant de 0,6 V/m – seuil de précaution sanitaire –

Avec cette nouvelle Charte, nous en sommes très loin : 5 V/m pour le 2 et 3 G, et 7 V/m pour la 4G.

La Ville « ouvre » ses toits au déploiement de la 4G qui n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact sanitaire avant son lancement sur le marché, contrairement à ce que demande Robin des Toits.

La Ville fait donc preuve d'imprudence et va aider les industriels à traiter – une fois de plus – la population en cobaye.

Il y a également un recul démocratique car on ne parle plus dans cette Charte de « conflits locaux ».

En clair, on tente de réduire la concertation et d'aider au déploiement.

En positif : les seuils de 5 et 7 V/m, même s'ils restent très élevés et partant très dangereux, ont le « mérite symbolique » de casser les seuils légaux de 41, 58 et 61 V/m.

En conclusion : il faut une loi qui fasse appliquer le principe de précaution – 0,6 V/m – qui reconnaisse l'électrohypersensibilité et impose des politiques publiques d'égalité d'accès et qui redonne aux élus locaux les pouvoirs en matière d'implantation d'antennes-relais que le Tribunal des Conflits leur a retirés.

Etienne CENDRIER
Porte-Parole national